

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PAVILLY

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune de Pavilly. Elle est disponible sur le site internet de la commune de Pavilly.

Le compte administratif rapproche les prévisions de crédits inscrites au budget primitif, des réalisations effectives en dépenses et en recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis par le Président, pour approbation, au conseil d'administration, qui l'arrête définitivement par un vote, devant intervenir avant le 30 juin de l'année, qui suit la clôture de l'exercice budgétaire.

Toutefois, l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales, afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 aménage ces échéances de la manière suivante :

- le délai d'adoption du budget primitif 2020 est repoussé au 31 juillet au plus tard,
- l'arrêt du compte administratif habituellement fixé au 30 juin est reporté au 31 juillet 2020.
- les délais afférents à la présentation du rapport d'orientation budgétaire et à la tenue du débat d'orientation budgétaire, sont suspendus : exceptionnellement, ils pourront avoir lieu lors de la séance consacrée à l'adoption du budget primitif.

Le compte administratif 2019 a été voté le 21 Juillet 2020 par le conseil d'administration du CCAS. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

I. L'EXÉCUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019

A) Généralités

Le compte administratif 2019 retrace l'exécution des dépenses et recettes de fonctionnement qui ont permis au CCAS de Pavilly d'assurer les différentes missions qui sont les siennes, et principalement :

- * la lutte contre l'exclusion (aide alimentaire)
- * la participation à l'instruction des demandes d'aides sociale légale (aide médicale, RSA, aide aux personnes âgées, etc...),
- * l'intervention au titre de l'aide sociale facultative (secours d'urgence, colis alimentaires, chèques d'accompagnement personnalisé, etc....)
- * l'organisation et la gestion du repas des aînés

B) Les dépenses de fonctionnement réalisées

En 2019, les principales dépenses de fonctionnement réalisées se sont élevées à **157 905.61 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

DÉPENSES	CRÉDITS 2019 PREVUS	CRÉDITS 2019 RÉALISÉS
Dépenses courantes (Chap 011)	61 325.00 €	51 070.72 €
Dépenses de personnel (Chap 012)	82 430.00 €	77 089.12 €
Autres charges de gestion courante (Chap 65)	38 500.00 €	27 503.72 €
Dépenses imprévues (Chap 022)	2 753.33 €	0.00 €
Total des dépenses réelles	185 008.33 €	155 663.56 €
Charges (écritures d'ordre entre sections : Chap 042)	2 250.00 €	2 242.05 €
Virement à la section d'investissement (Chap 023)	11 860.76 €	0.00 €
TOTAL GENERAL	199 119.09 €	157 905.61 €

- Les dépenses de personnel représentent **49.52%** du total des dépenses réelles de fonctionnement.
- Les charges courantes de fonctionnement quant à elles représentent **32.80%** du total de ces dépenses réelles.
- A noter que le CCAS ne supporte aucune dépense financière (paiement des intérêts de la dette), en raison de l'absence d'endettement du CCAS.
- Les autres charges de gestion courante représentent **17.67%** du total des dépenses réelles de fonctionnement, parmi ces charges, les secours d'urgence délivrés par le CCAS représentent **78.18%** de ce poste de dépenses.

C) Les recettes de fonctionnement réalisées

Pour notre CCAS, les recettes de fonctionnement correspondent, principalement, à la subvention de fonctionnement versée par la commune de Pavilly et aux loyers perçus par le CCAS auprès des locataires de les logements de l'allée des sœurs franciscaines.

En 2019, les principales recettes de fonctionnement réalisées se sont élevées à **156 371.75 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

RECETTES	CRÉDITS 2019 PREVUS	CRÉDITS 2019 RÉALISÉS
Atténuation de charges (Chap 013)	300.00 €	197.00 €
Recettes des services (Chap 70)	50 655.00 €	48 406.90 €
Dotations et participations (Chap 74)	66 000.00 €	68 595.28 €
Autres recettes de gestion courante (Chap 75)	37 200.00 €	38 594.36 €
Produits exceptionnels (Chap 77)	0.00 €	578.21 €
Total des recettes réelles	154 155.00 €	156 371.75 €
Produits (écritures d'ordre entre sections : Chap 042)	0.00 €	0.00 €
Excédent brut reporté	44 964.09 €	0.00 €
TOTAL GENERAL	199 119.09 €	156 371.75 €

- Les dotations et participation représentent **43.87%** des recettes réelles de fonctionnement, et parmi ces dotations, 94.76 % sont constituées par la seule subvention versée par la commune au CCAS.

- Les autres recettes de gestion courante représentent **56.13 %** des recettes réelles de fonctionnement, et sont constituées principalement, des loyers encaissés par le CCAS auprès des locataires des logements de l'allée des Sœurs Franciscaines et du remboursement par le budget annexe « résidence autonomie Georges de Beaurepaire », des frais de personnel du CCAS mis à sa disposition pour le fonctionnement de la résidence.

D) Résultat de la section de fonctionnement 2019

Résultat de la section de fonctionnement 2019 (déficit)	-1 533.86 €
Reprise de l'excédent de l'exercice 2018	44 964.09 €
Résultat de la section de fonctionnement 2019	<u>43 430.23 €</u>

II. L'EXÉCUTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2019

A) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du CCAS à moyen ou long terme.

B) Les dépenses d'investissement réalisées

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2019 se sont élevées à **2 010.48 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

DÉPENSES	CRÉDITS 2019 PREVUS	CRÉDITS 2019 RÉALISÉS
Remboursement d'emprunts (Chap 16)	2 000.00 €	685.78 €
Acquisition de matériels techniques, informatiques, de mobilier, installations techniques (Chap 20, 21 et 23)	Crédits 2019 : 13 110.76 € RAR 2018 : 794.27 € TOTAL : 13 905.03 €	1 324.70 €
Total dépenses réelles d'investissement	<u>15 905.03 €</u>	<u>2 010.48 €</u>
Solde d'exécution négatif reporté	1 959.06 €	0.00 €
TOTAL GENERAL	17 864.09 €	2 010.48 €

Les principaux investissements réalisés en 2019, ont été les suivants :

- * acquisition d'une imprimante pour le bureau de la responsable administrative du CCAS : 130.61 €
- * acquisition bureau et chaise pour le bureau de la gestionnaire administrative de la résidence autonomie : 794.27 €
- * remplacement cumul logement n°9 allée des sœurs franciscaines : 373.54 €
- * acquisition sacoche pour PC portable : 26.28 €

C) Les recettes d'investissement réalisées

Les principales recettes d'investissement réalisées en 2019 se sont élevées à **11 744.40 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

RECETTES	CRÉDITS 2019 PREVUS	CRÉDITS 2019 RÉALISÉS
Dotations – FCTVA (Chap 10)	0.00 €	872.18 €
Subventions (Chap 13)	Crédits 2019 : 0.00 € RAR 2018 : 0.00 € TOTAL : 0.00 €	0.00 €
Emprunt prévisionnel (Chap 16)	0.00 €	0.00 €
Affectation excédent de fonctionnement (Art 1068)	2 753.33 €	2 753.33 €
Dépôts et cautionnements reçus (Art 165)	1 000.00 €	221.16 €

Total recettes réelles d'investissement	<u>3 753.33 €</u>	<u>3 846.67 €</u>
Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	11 860.76 €	0.00 €
Produits (écritures d'ordre entre section : Chap 040)	2 250.00 €	2 242.05 €
TOTAL GENERAL	17 864.09 €	<u>6 088.72 €</u>

La principale recette réelle d'investissement encaissée en 2019, outre l'affectation de l'excédent de fonctionnement, a été le remboursement de la TVA sur les investissements 2017 (FCTVA) pour un montant de 872.18 €

D) **Résultat de la section d'investissement 2019**

Résultat de l'exercice budgétaire d'investissement 2019 (solde positif)	4 078.24 €
Reprise du déficit de l'exercice 2018	-22 554.83 €
Résultat des restes à réaliser 2019 (déficit)	0.00 €
Résultat de la section d'investissement 2019 (besoin de financement total)	<u>-18 476.59 €</u>

III. LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2019

Le résultat de l'exercice budgétaire 2019 fait apparaître un excédent disponible de **24 953.64 €**, ainsi obtenu :

Résultat de la section de fonctionnement 2019	43 430.23 € d'excédent
Résultat de la section d'investissement 2019	-18 476.59 € de besoin de financement
Excédent disponible 2019 après couverture du besoin de financement de la section d'investissement	24 953.64 €

IV. LES PRINCIPAUX RATIOS

Indicateurs ou ratios financiers	Valeurs CA 2018 pour le CCAS	Valeurs CA 2019 pour le CCAS
Dépenses réelles de fonctionnement / population	59.72 € / Hab	23.97 € / Hab

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	20.73 %	49.52 %
Recettes réelles de fonctionnement / population	60.33 € / Hab	24.08 € / Hab
Dépenses d'équipement brut / population	1.37 € / Hab	20.40 € / Hab
Encours dette / population	0.00 € / Hab	0.00 € / Hab

V. ETAT DE LA DETTE DU CCAS

Sans objet, l'encours de la dette du CCAS étant inexistant.

Fait à Pavilly, le 21 Juillet 2020.

Pour le Président absent et par délégation
La Vice-Présidente

Emilie JACOB-DELESCLUSE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PAVILLY

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE RÉSIDENCE AUTONOMIE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune de Pavilly. Elle est disponible sur le site internet de la commune de Pavilly.

Le compte administratif rapproche les prévisions de crédits inscrites au budget primitif, des réalisations effectives en dépenses et en recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis par le Président, pour approbation, au conseil d'administration, qui l'arrête définitivement par un vote, devant intervenir avant le 30 juin de l'année, qui suit la clôture de l'exercice budgétaire.

Toutefois, l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales, afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 aménage ces échéances de la manière suivante :

- le délai d'adoption du budget primitif 2020 est repoussé au 31 juillet au plus tard,
- l'arrêt du compte administratif habituellement fixé au 30 juin est reporté au 31 juillet 2020.
- les délais afférents à la présentation du rapport d'orientation budgétaire et à la tenue du débat d'orientation budgétaire, sont suspendus : exceptionnellement, ils pourront avoir lieu lors de la séance consacrée à l'adoption du budget primitif.

Le compte administratif 2019 a été voté le 21 Juillet 2020 par le conseil d'administration du CCAS. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

I. L'EXÉCUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019

A) Généralités

Le compte administratif 2019 retrace l'exécution des charges et des produits d'exploitation qui ont permis à la Résidence autonomie « Georges de Beurepaire » de Pavilly d'assurer les différentes missions qui sont les siennes, et principalement :

- * la gestion de la résidence autonomie de personnes âgées « Georges de Beurepaire »
- * les actions de prévention de la perte d'autonomie

B) Les charges d'exploitation réalisées

En 2019, les principales dépenses d'exploitation réalisées se sont élevées à **288 430.64 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHARGES	BP 2019	CA 2019
60 – Achats	53 300.00 €	50 509.92 €
61 – Services extérieurs	20 680.00 €	22 435.56 €
62 – Autres services extérieurs	580.00 €	1 613.52 €
63 – Impôts, taxes	0.00 €	0.00 €
<u>TOTAL DÉPENSES DU GROUPE I</u> <u>DÉPENSES D'EXPLOITATION COURANTE</u>	<u>74 560.00 €</u>	<u>74 559.00 €</u>
621 – Personnel extérieur à l'établissement	53 885.00 €	53 853.82 €
622 – Rémunération d'intermédiaires	200.00 €	226.04 €
<u>TOTAL DÉPENSES DU GROUPE II</u> <u>DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL</u>	<u>54 085.00 €</u>	<u>54 079.86 €</u>
65 -Autres charges de gestion courante	890.00 €	0.00 €
66 – Charges financières	0.00 €	0.00 €
67 – Charges exceptionnelles	0.00 €	156.33 €
68 – Dotations aux amortissements	0.00 €	0.00 €
61 – Services extérieurs	159 075.00 €	159 577.46 €
62 – Autres services extérieurs	300.00 €	0.00 €
63 – Autres impôts	0.00 €	57.99 €
<u>TOTAL DÉPENSES DU GROUPE III</u> <u>DÉPENSES AFFÉRENTES A LA STRUCTURE</u>	<u>160 265.00 €</u>	<u>159 791.78 €</u>
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION	288 910.00 €	288 430.64 €

- Les dépenses d'exploitation courante de la résidence autonomie (dépenses du Groupe I) représentent **25.84 %** du total des dépenses d'exploitation réalisées.

- Les dépenses afférentes au personnel de la Résidence (dépenses du Groupe II), quant à elles, représentent, **18.75 %**, du total de ces dépenses réalisées.

- Les dépenses afférentes à la structure de la Résidence (dépenses du Groupe III), représentent **55.40%** du total des dépenses d'exploitation réalisées. Parmi celles-ci dépenses, figure le paiement du loyer de la Résidence Autonomie versé à Logéal et représentant 95.34% des dépenses du Groupe III.

- A noter que le budget de la Résidence ne supporte aucune dépense financière (paiement des intérêts de la dette), en raison de l'absence d'endettement de la structure.

C) **Les produits d'exploitation réalisées**

Pour notre Résidence autonomie, les recettes d'exploitation correspondent, principalement, à aux loyers perçus auprès des locataires de la Résidence « Georges de Beaurepaire ».

En 2019, les principales recettes d'exploitation réalisées se sont élevées à **284 276.44 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

PRODUITS	BP 2019	CA 2019
734 – Produits à la charge de l'utilisateur	254 200.00 €	255 009.61 €
738 – Produits à la charge d'autres financeurs	5 200.00 €	5 170.08 €
<u>TOTAL RECETTES DU GROUPE I PRODUITS DE LA TARIFICATION</u>	<u>259 400.00 €</u>	<u>260 179.69 €</u>
74 – Subventions d'exploitation et participations	22 200.00 €	22 132.00 €
<u>TOTAL RECETTES DU GROUPE II AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</u>	<u>22 200.00 €</u>	<u>22 132.00 €</u>
77 – Produits exceptionnels	0.00 €	1 964.75 €
78/79 – Autres produits	0.00 €	0.00 €
<u>TOTAL RECETTES DU GROUPE III PRODUITS FINANCIERS</u>	<u>0.00 €</u>	<u>1 964.75 €</u>
<u>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DES GROUPE I – II - III</u>	<u>281 600.00 €</u>	<u>284 276.44 €</u>
Reprise de l'excédent de fonctionnement N-1	<u>7 310.00 €</u>	<u>7 310.00 €</u>
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	288 910.00 €	291 586.44 €

- Les produits de la tarification (recettes du Groupe I) représentent **91.52%** du total des recettes d'exploitation réalisées, et correspondent principalement à l'encaissement des loyers des résidents.

- Les autres produits d'exploitation (recettes du Groupe II) représentent **7.78 %** du total des recettes d'exploitation réalisées, et retracent le forfait autonomie, versé par le Département.

- Les produits financiers (recettes du Groupe III) représentent **0.69%** du total des recettes d'exploitation réalisées.

D) **Résultat de la section d'exploitation 2019**

Résultat de la section d'exploitation 2019 (déficit)	-4 154.20 €
Reprise de l'excédent de l'exercice 2018	7 310.00 €
Résultat de la section d'exploitation 2019	<u>3 155.80 €</u>

II. L'EXÉCUTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2019

A) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Résidence autonomie à moyen ou long terme.

B) Les emplois d'investissement réalisés

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2019 se sont élevées à **11 820.15 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

EMPLOIS	BP 2019	CA 2019
16 – Emprunts et dettes assimilées	4 000.00 €	3 575.00 €
21 – Immobilisations corporelles	34 985.00 €	7 885.15 €
TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT	<u>39 345.00 €</u>	<u>11 820.15</u>
D001 – Résultat d'investissement antérieur (déficit) cumulé	0.00 €	0.00 €

Les principaux investissements réalisés en 2019, ont été les suivants :

- * remboursement des cautions aux locataires qui ont rendu leurs logements au sein de la Résidence : 3 575.00 €
- * renouvellement des tables et chaises de la salle commune de la Résidence : 4 869.40 €
- * remplacement radiateur dans un logement de la Résidence : 378.09
- * remplacement cuisinière dans un logement de la Résidence : 300.00 €
- * achat barre de son : 209.99 €
- * installation logiciel M 22 : 360.00 €
- * acquisition PC portable + imprimante + sacoche pour bureau responsable administrative Résidence : 2 020.87 €

C) Les ressources d'investissement réalisées

Les principales recettes d'investissement réalisées en 2019 se sont élevées à **40 674.92 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

RESSOURCES	BP 2019	CA 2019
10682 – Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement	38 345.00 €	38 345.00 €
165 – Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00 €	2 329.92 €
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	<u>39 345.00 €</u>	<u>40 674.92 €</u>
R001 – Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)	0.00 €	0.00 €

La principale recette réelle d'investissement encaissée en 2019, outre l'affectation de l'excédent de fonctionnement, a été l'encaissement des cautions des locataires entrant à la Résidence (2 329.92 €)

D) **Résultat de la section d'investissement 2019**

Résultat de l'exercice budgétaire d'investissement 2019 (solde positif)	28 854.77 €
Reprise du déficit de l'exercice 2018	0.00 €
Résultat des restes à réaliser 2019 (déficit)	0.00 €
Résultat de la section d'investissement 2019 (solde d'exécution positif)	<u>28 854.77 €</u>

III. LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2019

Le résultat de l'exercice budgétaire 2019 fait apparaître un excédent disponible de **3 155.80 €** ainsi obtenu :

Résultat de la section d'exploitation 2019	3 155.80 € d'excédent
Résultat de la section d'investissement 2019	28 854.77 € de solde positif
Excédent d'exploitation disponible 2019 après couverture du besoin de financement de la section d'investissement	<u>3 155.80 €</u>

IV. ETAT DE LA DETTE DE LA RÉSIDENCE

Sans objet, l'encours de la dette de la Résidence étant inexistant.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Pavilly, le 21 Juillet 2020.

Pour le Président absent et par délégation
La Vice-Présidente

Emilie JACOB-DELESCLUSE